Le représentant du Patriarcat de Moscou près le Conseil de l'Europe a rencontré le président de la Cour européenne des droits de l'homme

Le 21 juin 2012, l'higoumène Philippe (Riabykh), représentant du Patriarcat de Moscou près le Conseil de l'Europe a rencontré Nicolas Bratza, président de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Les interlocuteurs se sont entretenus des tendances du développement du système de défense des droits de l'homme en Europe. L'higoumène Philippe a parlé au président de la CEDH du travail de l'Église orthodoxe russe dans le domaine des droits de l'homme et lui a remis le document adopté lors du Concile épiscopal de 2008, « Les bases de la doctrine de l'Église orthodoxe russe sur la dignité, la liberté et les droits de l'homme ».

Disant son estime pour le travail de la CEDH dans la défense des libertés individuelles, le père Philippe a aussi remarqué le danger de l'absolutisation du libre arbitre, qui peut constituer une menace pour les droits et les libertés des autres personnes. L'ecclésiastique s'est prononcé en faveur d'un développement du système de défense des droits de l'homme qui correspondrait adéquatement à ses objectifs : protéger la liberté du plus grand nombre de personnes dans la société. Selon lui, afin de parvenir à cet objectif, il convient d'affermir les normes morales, régulateur naturel des relations entre les hommes. L'higoumène Philippe s'est dit particulièrement inquiet suite à plusieurs verdicts rendus par la Cour européenne des droits de l'homme qui pourraient être interprétés dans le sens d'une ingérence dans la vie des organisations religieuses. Il a donné l'exemple des décisions de la CEDH sur l'affaire « Innocent contre la Bulgarie » (2008) et l'affaire « le syndicat "Bon pasteur" contre la Roumanie » (2012).

Monsieur Bratza a concédé que ces derniers temps la Cour de Strasbourg avait constaté une augmentation sensible du nombre d'affaires touchant aux intérêts des communautés religieuses.

Au cours de l'entretien, le représentant du Patriarcat de Moscou près le Conseil de l'Europe a exprimé la préoccupation des croyants orthodoxes devant les possibles résultats de l'examen de différentes affaires ayant eu une grande résonnance dans cette sphère, suite aux plaintes de citoyens britanniques.

Il s’agit avant tout de deux affaires concernant le port de croix de baptême sur les lieux de travail, ainsi que de deux plaintes ayant pour objet la discrimination dont ont fait l’objet certains employés à cause de leur attachement à la morale chrétienne (une femme chrétienne ayant refusé d’enregistrer un mariage homosexuel dans le premier cas ; un psychologue familial de confession chrétienne ayant refusé une consultation aux partenaires d’une union homosexuelle).

Au cours de l’entretien, il a également été remarqué que l’issue d’affaires concernant des mères porteuses et des cas d’euthanasie, actuellement en examen à la CEDH, ne laissaient pas d’inquiéter. L’higoumène Philippe (Riabykh) a constaté que les croyants n’aspiraient pas à imposer leurs vues à qui que ce soit, mais souhaitaient obtenir que le système de défense des droits de l’homme en vigueur leur permette d’avoir un regard critique sur des phénomènes contredisant la morale chrétienne sans être discriminé pour leur position.

L’higoumène Philippe a également parlé à son interlocuteur du projet d’église orthodoxe à Strasbourg. De son côté, le président de la CEDH a exprimé son soutien à cette entreprise.

Source: https://mospat.ru/fr/news/54009/